

GRILLE D'ÉVALUATION DES PRESTATIONS INSTRUMENTALES ET VOCALES

N.B. L'étudiant consultera les bulletins annotés par les examinateurs pour connaître la justification détaillée de l'évaluation.

Lettre	Pourcentage	Commentaires
A+	93,5 à 100 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est exceptionnelle à tous points de vue. Elle manifeste : <ul style="list-style-type: none"> • Une remarquable qualité d'exécution technique; • Une maîtrise des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent; • Un haut degré d'expressivité et de créativité dans leur interprétation.
A	89,5 à 93,49 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est excellente selon les points de vue suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La qualité d'exécution technique; • La maîtrise des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent; • Le degré d'expressivité et de créativité dans leur interprétation.
A-	86,5 à 89,49 %	
B+	82,5 à 86,49 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est très bonne selon les points de vue suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La qualité d'exécution technique; • La compréhension des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent; • Le degré d'expressivité et de créativité dans leur interprétation. Elle comporte cependant quelques faiblesses mineures.
B	79,5 à 82,49 %	
B- ¹	76,5 à 79,49 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est satisfaisante selon deux des trois points de vue suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La qualité d'exécution technique; • La compréhension des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent; • Le degré d'expressivité et de créativité dans leur interprétation. Elle comporte cependant un nombre appréciable de faiblesses au troisième point de vue.
C+	72,5 à 76,49 %	
C	69,5 à 72,49 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est satisfaisante selon un seul des points de vue suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La qualité d'exécution technique; • La compréhension des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent; • Le degré d'expressivité et de créativité dans leur interprétation. Elle comporte un nombre appréciable de faiblesses aux deux autres points de vue.
C- ²	66,5 à 69,49 %	
D+	62,5 à 66,49 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est adéquate selon un des points de vue suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La qualité d'exécution technique; • La compréhension des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent; • Le degré d'expressivité et de créativité dans leur interprétation. Elle comporte un nombre inquiétant de faiblesses aux deux autres points de vue.
D	59,5 à 62,49 %	
E	0 à 59,49 %	Compte tenu du programme d'études et du degré d'avancement de l'interprète, la prestation est entachée d'un nombre inacceptable de faiblesses à l'un ou plusieurs des points de vue suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La prestation ne manifeste pas que l'interprète maîtrise suffisamment les œuvres pour les présenter en public; • La compréhension des caractéristiques de la forme, du style et du genre auxquels les œuvres appartiennent est gravement déficiente; • L'expressivité et la créativité dans leur interprétation sont nettement insuffisantes.

¹ Lorsqu'un étudiant du programme de premier cycle en interprétation obtient un résultat inférieur à B, la direction du programme peut l'exclure de la mention (Résolution du Conseil de la Faculté, séance du 19 janvier 2009).

² Aux deuxième et troisième cycles, la note de passage est C. Les cases ombragées correspondent donc à un échec (Règlement des études, article 241).